ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2020

Bergeron &Co. CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2020

CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 9

Bergeron &Co.
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Pierre Bergeron CPA, CGA*
Simon Belzile CPA, CGA*
Mathieu Lepage CPA, CGA*
* Professional Corporation

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Association des Juristes d'Expression Française de l'Alberta

Opinion avec réserve
Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association des Juristes d'Expression Française de l'Alberta, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, et de l'évolution de l'actif net, des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association des Juristes d'Expression Française de l'Alberta au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve
Comme nombre d'organismes sans but lucratif, l'entité tire des produits d'activités d'inscriptions, adhésions et de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'entité et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits des activités inscriptions, adhésions et de dons, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2020 et 2019, de l'actif à court terme aux 31 mars 2020 et 2019, et de l'actif net aux 1 avril 2019 et aux 31 mars 2020 et au 1 avril 2018 aux 31 mars 2019. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2019, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilité de la direction et responsables de la gouvernance pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Notre conclusion s'appuie sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Bergeron & Co.

Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés

Edmonton, AB
8 mai 2020

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA
ÉTAT DES RÉSULTATS
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020

	2020	2019
PRODUITS		
Ministère de la justice du Canada	$ 378,095	$ 345,246
Gouvernement de l'Alberta	33,164	45,315
Autres subventions (Note 11)	26,041	39,717
Amortissement des apports reportés (Note 10)	12,536	13,063
Autres revenus (Note 12)	11,185	7,844
Fondation du droit de l'Ontario	9,014	57,200
Commandites	8,600	10,830
Ville d'Edmonton	6,750	9,750
Adhésions	3,700	2,300
Intérêts	107	180
	489,192	531,445
CHARGES		
Salaires et charges sociales	300,906	305,996
Publicité et promotion	41,945	7,211
Location de bureau (Note 13)	38,531	39,595
Conférences et séminaires	18,516	16,204
Frais de déplacement	16,837	17,955
Frais de bureau	12,970	15,292
Charge d'amortissement	12,536	13,063
Honoraires professionnels	10,558	15,273
Formation pratique	10,192	4,144
Sous-traitants	6,565	65,867
Téléphone	4,752	3,845
Entretien et réparations	2,080	1,760
Assurances	1,983	2,202
Frais bancaires	819	873
Cotisations et abonnements	-	468
	479,190	509,748
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**$ 10,002**	**$ 21,697**

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020

ACTIF NET	Non-grevé d'affectation	Total 2020	Total 2019
Solde au début de l'exercice	$ 119,552	$ 119,552	$ 97,855
Excédent des produits sur les charges	10,002	10,002	21,697
Solde à la fin de l'exercice	**$ 129,554**	**$ 129,554**	**$ 119,552**

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 mars 2020

ACTIF

	2020	2019
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse (Note 5)	$ 89,848	$ 88,881
Créances (Note 6)	35,500	89,139
TPS à recevoir	13,369	9,742
Frais payés d'avance	3,309	5,736
TOTAL ACTIF À COURT TERME	142,026	193,498
PARTS SOCIALES - SERVUS CREDIT UNION	1,799	1,861
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 7)	49,496	62,031
TOTAL DE L'ACTIF	**$ 193,321**	**$ 257,390**

PASSIF

PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et charges à payer	$ 9,080	$ 18,409
Cotisations sociales à payer	5,192	7,636
Revenus reportés (Note 9)	-	49,762
TOTAL DU PASSIF À COURT TERME	14,272	75,807
APPORTS REPORTÉS (Note 10)	49,495	62,031
TOTAL DU PASSIF	63,767	137,838

ACTIF NET

Actif net non-grevé d'affectation	129,554	119,552
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET	**$ 193,321**	**$ 257,390**

Approuvé par les administrateurs:

_____, Administrateur _____, Administrateur

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020

	2020	2019
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	$ 10,002	$ 21,697
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports reportés	12,536	13,063
Charge d'amortissement	(12,536)	(13,063)
Intérêts réinvesti	(63)	(60)
Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	9,939	21,637
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes clients	565	2,810
Subventions à recevoir	53,074	(43,611)
Taxes sur les produits et services	(3,627)	(3,286)
Frais payés d'avance	2,427	(4,128)
Comptes fournisseurs et charges à payer	(9,330)	7,458
Cotisations sociales à payer	(2,444)	1,424
Revenus reportés	(49,762)	(62,183)
	842	(79,879)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Vente de placements	125	-
Augmentation (Diminution) nette de l'encaisse	967	(79,879)
Encaisse au début de l'exercice	88,881	168,760
Encaisse à la fin de l'exercice	**$ 89,848**	**$ 88,881**

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION DES JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE L'ALBERTA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2020

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME ET DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'Association des juristes d'expression française de l'Alberta est un organisme de bienfaisance incorporé sous la loi de la province de l'Alberta et est exonéré d'impôt sur les revenus. L'Association oeuvre à élargir l'accès à la justice en français pour tous les citoyens de la province de l'Alberta.

L'Association retire 77% (2019 - 65%) de ses revenus d'un seul bailleur de fonds.

2. CHANGEMENT DES PRATIQUES COMPTABLES

L'association a choisi d'appliquer le 1er janvier 2019, les nouveaux chapitres du Manuel CPA Canada : 4333 - Immobilisations corporelles détenus par les organismes sans but lucratifs. L'adoption de ces normes n'a eu aucun impact sur les états financiers de l'association.

3. SOMMAIRE DES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Association ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

Comptabilisation des produits

a) L'Association a recours à la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions et contributions). Selon cette méthode, les apports affectés à des charges de périodes futures sont reportés et comptabilisés en produits de la période où sont engagées les charges connexes.

Les apports affectés à l'achat d'immobilisations corporelles qui seront amorties sont reportés. Ils seront comptabilisés en produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquis.

Les adhésions sont comptabilisées à titre de produits au moment où ils sont perçus.

Les revenus de placements, qui sont comptabilisé selon la méthode de comptabilité d'exercice, consiste de produits d'intérêts.

Les revenus d'activités et des commandites sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu

Trésorerie et équivalents de trésorerie

b) Les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à terme très liquides qui sont facilement convertibles en trésorerie et ont une échéance inférieure à trois mois à compter de leur date d'acquisition.

Instruments financiers

c) L'association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les créances et les parts sociales.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent, les comptes fournisseurs et charges à payer et les cotisations sociales à payer.

Apports reçus sous forme de services et matériel

d) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports sous forme de matériel sont évalués à leur juste valeur.

Utilisation d'estimations

e) Dans la préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit procéder à des estimations telles que la durée de vie utile et l'amortissement des immobilisations ainsi que sur les montants des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Immobilisations corporelles

f) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où le taux est réduit de moitié.

Matériel informatique	3 ans	Amortissement linéaire
Matériel de bureau	5 ans	Amortissement linéaire
Améliorations locatives	10 ans	Amortissement linéaire

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'association, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

Dépréciation

g) Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration soit directement, soit par l'ajustement du compte provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

4. RISQUES FINANCIERS

L'association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques sans pour autant être exposée à des concentrations de risque.

Risque de crédit :
L'association est exposée à un risque de crédit principalement lié aux créances. Le risque a diminué au fait du changement du solde des créances à recevoir. 100% des créances provient d'un seul bailleur de fonds.

Risque de liquidité :
L'association est exposée au risque de liquidité relativement à ses comptes fournisseurs et charges à payer et cotisations sociales à payer.

5. ENCAISSE GREVÉE D'AFFECTATION EXTERNE

	2020	2019
Encaisse grevée d'affectation externe - subventions	$ -	$ 47,112
Encaisse non-grevée d'affectation externe	89,848	41,769
Total de l'encaisse	$ 89,848	$ 88,881

6. CRÉANCES

	2020	2019
Comptes clients	$ -	$ 565
Subventions à recevoir	35,500	88,574
	$ 35,500	$ 89,139

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement Cumulé	Valeur comptable nette 2020	Valeur comptable nette 2019
Matériel informatique	$ 11,185	$ 11,185	$ -	$ -
Matériel de bureau	13,970	13,182	788	3,582
Améliorations locatives	97,415	48,707	48,708	58,449
	$ 122,570	$ 73,074	$ 49,496	$ 62,031

8. FACILITÉ DE CRÉDIT

L'Association a une marge de crédit d'exploitation de 20,000 $. Cette marge de crédit porte intérêts au taux de base plus 2 %, payable mensuellement sur le solde de la marge de crédit. Le taux de base à la fin de l'exercice était 3,95%.

L'Association a aussi une carte de crédit avec une limite de 5,000 $ portant intérêt de 16,99 %.

9. REVENUS REPORTÉS

	Solde au début	Fonds reçus	Fonds utilisés	Solde à la fin
Justice Alberta	$ 29,762	$ 348,333	$ 378,095	$ -
CIP	10,600	22,564	33,164	-
Ville d'Edmonton	6,750	-	6,750	-
Commandites	2,250	6,350	8,600	-
Inscriptions	400	7,509	7,909	-
	$ 49,762	$ 384,756	$ 434,518	$ -

10. APPORTS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés liés aux immobilisations corporelles représentent les apports affectés avec lesquels les équipements et améliorations locatives ont été achetés. Les changements dans le solde des apports reportés liés aux immobilisations pour la période sont comme suit:

	2020	2019
Balance d'ouverture	$ 62,031	$ 75,094
Montants amortis au revenu	(12,536)	(13,063)
Balance de fermeture	$ 49,495	$ 62,031

11. AUTRES SUBVENTIONS

	2020	2019
Jeunesse Canada au travail	$ 8,991	$ 10,702
Nouveau Horizon	-	25,000
Patrimoine Canadien	17,050	4,015
	$ 26,041	$ 39,717

12. AUTRES REVENUS

	2020	2019
Inscriptions	$ 7,909	$ 6,190
Remboursement de dépenses	2,090	1,000
Dons	1,186	654
	$ 11,185	$ 7,844

13. ENGAGEMENTS

L'association s'est engagée en vertu d'un bail pour la location d'espace de bureau qui se terminera en février 2024. Conformément au terme du bail, les montants à payer jusqu'à l'échéance du bail est de 149,661$. Les paiements de loyer annuel de base jusqu'à l'échéance du bail sont présentés ci-dessous.

2021	$ 38,211
2022	38,211
2023	38,211
2024	35,028
	$ 149,661

14. CHIFFRES CORRESPONDANTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent, présenté à des fins de comparaison, ont été reclassés afin d'être conforme à la présentation adoptée de l'exercice considéré.